Commune
de
LOYETTES

ARRETE n° ACC-2024-003

ARRETE MUNICIPAL D'OUVERTURE ET D'ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LOYETTES

ARTICLE 1er :

L'enquête publique porte sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Loyettes arrêté le 30 novembre 2023. Le PLU détermine à l'échelle de l'ensemble de la commune, les objectifs d'aménagement et de développement durable traduit dans des orientations d'aménagement et de programmation, et un dispositif règlementaire permettant de régir le droit des sols conformément au code de l'urbanisme.

L'enquête publique est menée en vue de permettre à la commune de Loyettes, autorité compétente en matière de PLU, d'approuver par délibération le document de PLU révisé soumis à enquête, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats, des consultations, et de l'enquête publique.

ARTICLE 2 :

La présidente du Tribunal Administratif de Lyon a désigné, Monsieur Gilbert HALEPIAN, en qualité de commissaire enquêteur et Madame Karine FERRANTE en qualité de commissaire enquêtrice suppléante, en vue de procéder à l'enquête publique relative à la révision du PLU de Loyettes.

ARTICLE 3 :

L'enquête se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs du 18 mars 2024 à 9h au 18 avril 2024 à 17h00.

Le siège de l'enquête est fixé au siège de la Commune du Loyettes 101 Rue de la Mairie 01360 Loyettes.

ARTICLE 4 :

Le dossier d'enquête est disponible :

1) En format papier et en accès sur un poste informatique au siège de la Commune de Loyettes, sauf les jours de fermeture exceptionnelles, aux heures d'ouverture habituelles : 101 Rue de la Mairie 01360 Loyettes.

2) **En format dématérialisé sur PUBLI LEGAL** :

Adresse du registre numérique : https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-loyettes

Le dossier de PLU arrêté est également consultable sur le site de la mairie de Loyettes : www.commune-loyettes.fr

ARTICLE 5 :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations et propositions écrites ou orales aux lieux, jours et horaires suivants :

- Au siège de la Commune
    - Mercredi 20 mars de 9h à 11h30
    - Samedi 30 mars de 9h à 11h30
    - Jeudi 4 avril de 9h à 11h30
    - Mardi 9 avril de 14h à 16h
    - Jeudi 18 avril de 14h à 17h

ARTICLE 6 :

Le public peut transmettre ses contributions et observations selon les modalités suivantes :

- sur le registre papier en Mairie de Loyettes ou le dossier d'enquête est consultable
- sur le registre dématérialisé sur le site PUBLILEGAL à l'adresse suivante **revision-plu-loyettes@mail.registre-numerique.fr**
- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur pour le projet de révision du PLU de Loyettes 101 Rue de la Mairie 01360 Loyettes

ARTICLE 7 :

Il est rappelé que le projet de PLU arrêté fait l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales et que l'autorité environnementale (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) émet un avis dans un délai de 3 mois expirant avant le début de l'enquête ou à défaut réputé favorable. Cet avis est également rendu public sur le site de la MRAE.

ARTICLE 8 :

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête publique, son analyse et présentant ses conclusions motivées dans un délai de 1 mois à compter de la clôture de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête :

- aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public au siège de la Mairie
- sur le site internet de la Mairie: www.commune-loyettes.fr
- à la préfecture du département de l'Ain ou sur son site internet **https://www.ain.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Urbanisme**

ARTICLE 9 :

La personne responsable du projet de PLU est Monsieur Jean Pierre GAGNE, Maire de la Commune de Loyettes

Des informations complémentaires relatives au projet de révision de PLU peuvent être demandées auprès de Madame MEDINA, au service urbanisme de la Commune, au tel 04 78 32 36 38, de 9h à 12h et de 14h à 17h30, sauf les jours fériés et jours de fermeture exceptionnelles, ou par courriel à : urbanisme@commune-loyettes.fr.

Le Maire, Jean-Pierre GAGNE